







Protocole d'alliance en faveur d'une Transition écologique et énergétique portée par et porteuse pour les territoires

Entre **l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** (ADEME), située au 20 avenue du Grésillé 49004 Angers, représentée par Arnaud LEROY en tant que Président directeur général, ci-après nommée ADEME,

Et

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF), située au 22 rue Joubert 75009 Paris, représentée par son Président, Jean-Luc RIGAUT, Président du Grand Annecy, ci-après dénommée AdCF,

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) située au 22 rue Joubert 75009 Paris, représentée par son Président, Raymond VALL, ci-après dénommée ANPP,

L'association **France urbaine**, située au 22 rue Joubert 75009 Paris, représentée par son Président Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse et Président de Toulouse métropole,

La Transition écologique et énergétique (TEE) innerve les projets de territoires par les liens qu'elle tisse entre leurs priorités stratégiques, qu'il s'agisse de mobilité, d'alimentation durable, de production et de consommation énergétiques, de réemploi et valorisation des déchets, de préservation de la biodiversité, etc. A travers ce protocole d'alliance, les associations signataires et l'ADEME souhaitent promouvoir ce levier de développement auprès des territoires dans une logique de complémentarité et de solidarité intégrant et valorisant les spécificités de toutes les collectivités.

I. Adapter l'accompagnement de la TEE aux spécificités locales

1.1 Une transition nationale & des trajectoires locales de TEE

La transition écologique et énergétique se met en œuvre sur et par les territoires : 90 % des investissements dans ce domaine sont aujourd'hui réalisés par les collectivités. Bien qu'elles soient toutes concernées, leurs besoins et la manière dont elles s'inscrivent dans cette transition — leur « trajectoire de TEE » - peuvent néanmoins varier en fonction - notamment - des facteurs exposés cidessous.

Des domaines de compétences différenciés

Les récentes réformes territoriales législatives ont redéfini les compétences des différents niveaux de collectivités en matière de TEE. Sa maîtrise d'ouvrage et son animation relèvent directement des communautés, territoires de projets (Pays et PETR) et métropoles, ces dernières jouant par ailleurs un rôle particulier en matière d'innovation et d'expérimentation. A leur niveau, les régions s'affirment comme chefs de file de la planification et de la promotion de la TEE dans les territoires.

Des capacités d'intervention inégales

Les collectivités, en fonction de leur taille ou de leur positionnement géographique, peuvent disposer d'ingénierie interne ou de marges de manœuvre budgétaires variables. Ces différences ne doivent pas constituer un frein à leur engagement.

• Des enjeux de TEE plus ou moins sensibles au regard du contexte environnemental

Du fait de leur vulnérabilité au changement climatique, de leur potentiel de développement des énergies renouvelables, des impacts environnementaux spécifiques observés sur leur territoire, etc., les priorités de la TEE peuvent varier d'une collectivité à l'autre.

Soutenir efficacement la TEE des territoires implique d'adapter l'accompagnement qui leur est proposé en fonction de ces réalités. Celles-ci doivent en conséquence être précisément identifiées. L'ancrage territorial de l'ADEME, à travers ses 17 Directions régionales en métropole et en outre-mer constituent de ce point de vue un réel atout en permettant une relation directe de proximité et de confiance avec les collectivités. Tout comme les différents canaux de communication mis en place par les associations signataires au profit de leurs adhérents.

1.2 Des associations de collectivités au service de la diversité des territoires et investies sur la TEE

Les associations de collectivités signataires représentent les diversités locales.

- L'Assemblée des Communautés de France AdCF fédère toutes les catégories d'intercommunalités à fiscalité propre et les accompagne au quotidien. L'AdCF s'est dotée depuis 2016 de délégations régionales pour être au plus proche de ses adhérents et organiser le dialogue des communautés avec les nouvelles régions.
- L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays ANPP représente et fédère les territoires de projets : Pays et Pôles Territoriaux, leurs Conseils de développement et les Groupes d'action locale (GAL). Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être leur support d'échanges entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'Etat et des acteurs en place.
- France urbaine regroupe à la fois les grandes villes et les grandes intercommunalités que sont les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les établissements publics territoriaux franciliens. Forte d'une centaine de territoires adhérents, dans lesquels réside près de la moitié de la population française, elle a pour objectif de promouvoir le fait urbain auprès des pouvoirs publics et des citoyens.

Inscrite au cœur de l'action de ces trois associations, la TEE est en particulier abordée au sein de commissions et groupes de travail. Cette forte implication se traduit également par l'organisation ou la participation à de nombreux événements locaux ou nationaux.

1.3 Une nouvelle stratégie de l'ADEME au service des trajectoires de TEE des collectivités

Opérateur de l'Etat pour la mise en œuvre de la TEE, l'ADEME s'est dotée en 2018 d'une « Stratégie collectivités » pour mutualiser les expertises et répondre au plus près des besoins spécifiques d'accompagnement des territoires.

C'est dans cet esprit qu'elle a engagé et poursuit des rapprochements stratégiques avec les différents niveaux de collectivités et leurs fédérations.

Une dizaine d'accords-cadres ont ainsi été conclus entre les métropoles et les Directions régionales de l'ADEME depuis 2016 et d'autres sont d'ores et déjà en préparation. L'Agence est par ailleurs naturellement partenaire et signataire des contrats de transition écologique (CTE) annoncés dans le cadre du Plan Climat national en 2016 et qui proposent aux territoires un appui « sur mesure » en fonction de leur typologie et de leurs besoins propres. Autre concrétisation de la « Stratégie collectivités » de l'ADEME : l'engagement avec Régions de France, en 2018, d'un protocole d'alliance entre les deux structures pour affirmer leur souhait d'approfondir leurs efforts coordonnés en faveur de la TEE.

Le présent partenariat vient compléter et enrichir cette dynamique. Réciproquement, les travaux auxquels il donnera lieu pourront s'appuyer sur ces relations directes établies entre l'ADEME et ces différentes structures.

En outre, la création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires – ANCT -, dès 2019, permettra de consolider l'accompagnement des collectivités à travers le renfort de l'expertise et des moyens d'ingénierie dont elles pourront bénéficier et auquel participera l'ADEME.

II. Promouvoir la TEE comme politique intégratrice des projets de territoires

2.1 La TEE, axe central et transversal des projets de territoire

Si les enjeux de TEE varient en fonction des contextes locaux, ils jouent un rôle intégrateur fort dans les projets de territoires. Les priorités stratégiques portées par ces derniers peuvent en effet trouver dans la TEE un appui à leur mise en œuvre.

- L'aménagement durable, auxquels peuvent contribuer la lutte contre l'étalement urbain et le soutien à la densification des villes, les démarches de dépollution des sols et de revitalisation des friches urbaines, le déploiement de l'approche environnementale de l'urbanisme et des éco quartiers, etc.
- Le développement économique, à travers la réappropriation des gisements de valeur et d'emplois associés à la transition écologique: rénovation énergétique des bâtiments, production d'énergies renouvelables décentralisée sur les territoires, créations d'éco-filières de proximité, optimisation des circuits locaux de recyclage et de valorisation des flux, etc.
- La qualité du cadre de vie et des fonctionnalités urbaines, qui passe notamment par une offre de mobilité durable et accessible à tous les habitants du territoire, par la végétalisation urbaine ou la lutte contre les nuisances environnementales liées aux pollutions atmosphériques, sonores, lumineuses, etc.
- La cohésion sociale et la vie citoyenne, auxquelles la lutte contre la précarité énergétique, le déploiement des projets participatifs d'énergies renouvelables ou d'autres formes de mobilisation et de concertation des citoyens autour de la TEE permettent d'apporter des réponses.

 L'atténuation du et l'adaptation au changement climatique, deux voies indispensables qui engagent l'ensemble des collectivités d'un territoire pour réduire les risques : risques sanitaires, fragilisation des écosystèmes, des systèmes agricoles, submersion marine, érosion, etc.

2.2 Renforcer l'appui des collectivités sur la TEE au profit des projets de territoires

En s'inscrivant dans les priorités stratégiques des projets de territoires, la TEE transcende les limites administratives des collectivités et contribue à la cohésion du fonctionnement local. C'est pourquoi les associations signataires et l'ADEME souhaitent renforcer l'intégration de la TEE dans les dynamiques territoriales en privilégiant les orientations suivantes.

Optimiser la gouvernance locale et la reconnaissance liées à la TEE

La TEE, au niveau d'un territoire, implique une approche concertée et transversale dans les actions engagées par ses collectivités. Il convient en cela d'encourager le développement d'instances de dialogue aux différentes échelles locales. Il s'agit également de promouvoir des approches territoriales intégrées basées sur un diagnostic partagé de leurs atouts axes de progrès pour dégager une vision prospective et les engager dans une stratégie globale de TEE. Les référentiels d'actions et labels d'excellence environnementale tels que Cit'ergie ou le nouveau label économie circulaire lancé par l'ADEME en 2019 peuvent constituer dans cette optique de puissants outils de pilotage local de la TEE dont le déploiement sera favorisé.

L'ensemble des réflexions en cours pour une mise en œuvre opérationnelle du service public de l'efficacité énergétique de l'habitat (SPEEH) dans les territoires constitue également une priorité d'action pour laquelle les métropoles, communautés, PETR et Pays pourront prendre toute leur place aux côtés des régions.

Consolider les complémentarités en matière de TEE

La TEE met en valeur et affermit les liens d'interdépendance et de complémentarité entre les différentes échelles et les différents espaces d'un territoire : développement de circuits courts, de productions locales de biomasse et d'énergies renouvelables, de solutions de déplacements périphérie — centre urbains, de valorisation organique des déchets, etc. Elle constitue de fait une réelle opportunité au service de la résilience des territoires : les inciter à s'en saisir constitue un objectif prioritaire de ce protocole. Les volets « Coopération territoriale » des pactes métropolitains pourront notamment être mis en avant comme des vecteurs stratégiques d'intégration de la TEE dans les projets de territoires.

Soutenir des trajectoires de TEE territoriales solidaires et inclusives

La mise en œuvre de la TEE appelle des logiques de solidarité entre collectivités afin que chacune puisse disposer des moyens nécessaires pour y prendre part. La mise à disposition d'ingénierie au profit de territoires ruraux, telle que la proposent certaines métropoles, constitue un exemple concret dont la reproductibilité pourra être encouragée. D'autres solutions proposées par l'ADEME pourront également être valorisées dans le cadre de ce protocole, tels que le conseil en énergie partagé, qui mutualise une expertise énergétique entre plusieurs communes de moins de 10 000 habitants.

III. Un partenariat vivant et évolutif

Conclu pour une durée de 3 ans, pouvant être renouvelée, le Protocole d'Alliance vise à offrir un cadre opérationnel et souple de coordination entre ses signataires.

3.1 Une coopération active au service de la TEE des territoires

Les signataires du protocole partagent l'objectif de soutenir et d'encourager la TEE des collectivités.

A cette fin, ils s'engagent à coopérer notamment par :

- Le partage d'informations sur les attentes, les besoins, les problématiques identifiés et/ou remontés par les territoires. Des enquêtes auprès des collectivités pourront être réalisées en ce sens auprès des collectivités dans un effort de complémentarité et de coordination ;
- Le relais, la promotion des actions engagées de part et d'autre en faveur de la TEE : retours d'expérience, offres de formations, etc. ;
- Les contributions réciproques à l'élaboration, à la diffusion et à l'évaluation d'outils à destination des collectivités ;
- Des échanges réguliers des associations d'élus entre elles et avec l'ADEME pour favoriser la coordination de l'approche des enjeux de TEE entre les différents types de collectivités ;
- La valorisation, dans leur communication, des travaux réalisés dans le cadre de ce protocole qui prendront notamment la forme d'une publication annuelle relative à l'état d'avancement de la TEE dans les collectivités.
- La communication régulière et réciproque des actualités des partenaires (nouvelle étude, lancements d'appels à projets, etc.) et des données dont ils disposent, notamment au travers de leurs centres de ressources (Optigede, Territoires & Climat, etc.)

Par souci d'efficacité et de lisibilité, le pilotage de ces différentes collaborations s'appuiera sur des « têtes de réseaux » désignées au sein des associations de collectivités signataires. De même, des référents thématiques de l'ADEME seront identifiés afin de faciliter la circulation de l'information entre leurs adhérents et l'ADEME.

Les échanges d'informations et de données entre les structures signataires seront encadrés par les règles de confidentialité auxquelles elles sont assujetties.

3.2 Des priorités à définir annuellement

Compte tenu de la multiplicité d'entrées de la TEE, et afin d'en maximiser l'efficacité, les travaux engagés via ce protocole se concentreront sur un nombre limité de priorités définies annuellement.

Ces priorités pourront porter sur des champs thématiques spécifiques à investir ou le déploiement de nouveaux types d'accompagnements et outils.

De premiers sujets ont d'ores et déjà été identifiés :

- La promotion et le déploiement du nouveau label « Economie circulaire » et la poursuite de la dynamique Cit'ergie dans les territoires
- La diffusion et la généralisation des stratégies d'adaptation au changement climatique
- Le développement des nouveaux modèles de finance verte auprès des collectivités
- L'expérimentation sur des territoires pilotes du service public de l'efficacité énergétique de l'habitat (SPEEH)

3.3 Des bilans et points d'avancement réguliers

Un bilan du protocole sera programmé chaque année en présence de l'ADEME et des associations signataires. Chacune d'elle sera également conviée annuellement au comité de pilotage de la « Stratégie collectivités » de l'ADEME. Cette instance offrira notamment l'opportunité d'ouvrir les échanges et de coordonner les actions avec d'autres représentants des collectivités partenaires de l'Agence tels que Régions de France.

Les bilans présentés lors de ces rencontres permettront de restituer les actions engagées, d'apporter les éventuels réajustements nécessaires et de cibler les priorités à venir.

Des échanges techniques plus réguliers pourront avoir lieu de manière complémentaire entre les têtes de réseaux des collectivités locales et les référents thématiques de l'ADEME pour s'assurer de la bonne mise en œuvre opérationnelle du partenariat.

Arnaud LEROY,

Président directeur général de l'ADEME

Frédéric SANCHEZ,

Vice-Président de l'Assemblée des Communautés de France – AdCF au nom de M. Jean-Luc RIGAULT, Président de l'AdCF Jean-Luc MOUDENC

Président de France Urbaine

Raymond VALL

Président de L'Association Nationale des Pôles